



La section Euro anglais

À qui est-elle destinée ?

Les sections européennes sont ouvertes à des **élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère** et de valoriser leur dossier Parcoursup.

Ces élèves motivés sont accueillis **dès la seconde**.

Il s'agit de :

- **développer les compétences en langues étrangères ;**
- **faciliter la réussite** en permettant aux élèves de présenter un profil linguistique très solide certifié par des normes européennes ;
- **augmenter l'ouverture d'esprit**, par la découverte d'autres pratiques culturelles, scientifiques, etc.

Combien d'heures ?

Les élèves s'engagent pour 2 heures supplémentaire par semaine.

Particularités en vue de l'obtention du baccalauréat :

L'indication "**section européenne**", suivie de la désignation de la langue concernée, **est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel**, de même qu'elle apparaît **dans les bulletins dès la classe de seconde et permet ainsi de valoriser le dossier pour Parcoursup**.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le ou la candidat(e) :

- il ou elle doit avoir obtenu au moins **12/20** à l'**épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section**.
- il ou elle doit avoir obtenu au moins **10/20** à **une évaluation spécifique** visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne.

Les matières proposées en anglais :

En classe de 2^{nde} : Sciences (les professeurs abordent des sujets intéressants liés au domaine des sciences.)

EPS : Un professeur d'EPS propose de pratiquer l'EPS en anglais. L'horaire se substitue à l'horaire d'EPS classique.

En 1^{ère} et Terminale : Science Physique ou Philosophie. Le choix entre ces deux disciplines en fin de seconde dépend du désir de l'élève et des spécialités qu'il choisira.

Comment candidater ?

Vous devez fournir une photocopie de vos bulletins de 3^e ainsi qu'une lettre de motivation au secrétariat du lycée.